

Paris, le 15 décembre 2017

**Recommandation patronale de l'UFE et de l'UNEmIG**

Objet : augmentation du SNB au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et avancements au choix 2018 pour application dans les entreprises adhérentes.

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,

Au terme du processus de négociation, les groupements d'employeurs prennent acte du désaccord formulé, en Commission Paritaire de Branche du 14 décembre 2017, par les fédérations syndicales pour ouvrir à la signature l'accord relatif aux mesures salariales 2018 dans la branche professionnelle des Industries Electriques et Gazières et sont par conséquent conduits à prendre les décisions suivantes :

- Le Salaire National de Base est augmenté de 0,2% à compter du 1er janvier 2018. La valeur du SNB à cette date est ainsi portée à 503,72€.
- Concernant les avancements au choix, les groupements d'employeurs des industries électriques et gazières invitent les entreprises à ouvrir des négociations ou à prendre des décisions sur les avancements au choix 2018 et à y consacrer une enveloppe minimale de 0,7% de la rémunération principale.

Ainsi, avec les mesures d'ancienneté qui ont un impact moyen de 0,6%, l'augmentation du budget de branche consacré aux mesures salariales est de 1,5% pour l'année 2018. Il sera complété par les mesures individuelles négociées dans chaque entreprise

Il est rappelé en outre que les entreprises de la Branche des IEG s'engagent à respecter le principe d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. A situation comparable (niveau de responsabilité, de compétences et de performance), les écarts injustifiés doivent faire l'objet de mesures de suppression par les entreprises.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Madame Christine GOUBET-MILHAUD  
Présidente de l'UFE



Monsieur Jean LEMAISTRE  
Président de l'UNEmIG

